

Décret

Générale

colonial

Décret n° 10-438-1933 Approbation du compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1931.

n° 10-438-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 avril 1933

Numéro JO
n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro
31 mai 1933

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie de la Côte française des Somalis par décret dt 18 juin 1884

Vu le décret du 306 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 16 juillet 1931 approuvant le budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1931,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le compte définitif des recettes et des dépenses de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1931, arrêté par le gouverneur, le 6 août 1932, le conseil d'administration entendu, en recettes à la somme de 15.564.458 fr. 07 et en dépenses à la somme de 15.058.520 fr. 09. Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

ALBERT BEPRUN. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies. Albert SARRAUT.**